

Courants parasites : le dur combat des éleveurs

Dominique Vauprès vient de gagner contre RTE. La justice a reconnu que les vaches de l'éleveur laitier d'Isigny-le-Buat (Manche) avaient été impactées par la ligne THT. Une issue judiciaire rare.

Témoignage

« Je comprends la nécessité de faire passer l'électricité, mais je ne veux pas être sacrifié au nom de l'intérêt public... » Après un combat judiciaire de treize ans, Dominique Vauprès a enfin obtenu gain de cause. Le 13 mars, la Cour de cassation lui a définitivement donné raison contre RTE (Réseau de Transport d'Électricité).

D'après la justice, les soixante vaches de l'éleveur laitier d'Isigny-le-Buat (Manche) ont bien été impactées par la ligne très haute tension (THT) de 400 000 volts qui passe à 300 m de la stabulation, aujourd'hui désaffectée. « Les ennuis ont débuté en octobre 1991 (six ans après la mise en service du courant). Tout d'un coup, les cas de mammites (réaction inflammatoire de la glande mammaire) se sont multipliés. Cinq par semaine ! »

Les vétérinaires n'avancent aucune explication sanitaire. Malgré la perte de production laitière, le lait jeté et l'explosion des frais de soins, le Gaec (groupement agricole d'exploitation en commun) familial se maintient cahin-caha. « On a tenu le coup parce que nous n'avons pas investi et que nos femmes travaillaient en dehors de l'exploitation laitière. » En 2007, après le départ en retraite de son frère, Dominique Vauprès engage la responsabilité de RTE. Son voisin, Thierry Charuel, également éleveur laitier, accuse aussi la ligne THT de rendre malade son troupeau.

À quelques kilomètres, Serge Provost, le fondateur de l'Anast, l'association Animaux sous tension, avait été le premier à dénoncer les conséquences néfastes des courants électriques vagabonds sur ses vaches. « RTE a effectivement réalisé des travaux électriques dans la



Ici, des vaches broutent dans une prairie sous des lignes à haute tension à Domloup près de Rennes (Ille-et-Vilaine).

PHOTO : MARC OLLIVIER, ARCHIVES OUEST FRANCE

ferme pour tenter de régler le problème », confie Dominique. En vain. L'opérateur indemnise même les pertes de production de deux années. En 2014, Dominique Vauprès finit par dénoncer le GPSE (Groupe de travail permanent sur la sécurité électrique) et « ses experts mandatés par RTE », délocalisant à 8 km, à ses frais (plus de 700 000 €), son exploitation laitière. Comme par miracle, les vaches retrouvent la santé en quelques mois.

La justice a reconnu son préjudice d'exploitation. Définitivement. Même si le montant de l'indemnisation (444 000 €) fait l'objet d'un ultime pourvoi en cassation de la part de RTE. « Décision sans doute en 2026... », pronostique Dominique Vauprès, qui fait partie des rares agriculteurs à être allé jusqu'au bout. Thierry Charuel, son voisin, avait été le premier éleveur, en mars 2017, à gagner en justice contre RTE.

Les élevages victimes de courants électriques vagabonds ou d'ondes électromagnétiques, issus de parc d'éoliennes, de lignes haute tension, de champs photovoltaïques ou de relais de téléphonie mobile, seraient nombreux. Le GPSE aurait 120 dossiers sous le coude.

Peu d'agriculteurs vont jusqu'au bout

Mais TTLA, le cabinet d'avocats parisiens spécialisé dans ce type de contentieux, dit n'avoir plus que trois dossiers en cours devant les tribunaux. « Les étables se vident le long de la ligne à très haute tension », estime Dominique Vauprès. « Beaucoup d'éleveurs préfèrent jeter l'éponge avant d'être ruinés », confie François Dufour, l'ancien porte-parole national de la Confédération paysanne, investi depuis trente ans auprès des agriculteurs victimes de ces nuisances. « Fatigués moralement, physiquement, souvent à la peine financièrement, ils finissent par vendre leurs troupeaux », explique l'ancien élu régional écologiste, qui appelle à des études d'impact sur le passage de lignes électriques près des fermes. La France connaît une 2^e électrification. Les normes sont caduques. En Normandie, la mise en route de parc éolien en mer et de l'EPR va entraîner des tensions dans le réseau. »

Dans un communiqué, RTE s'est dit prêt « en dernier recours, à accompagner la relocalisation d'un éleveur s'il en a le projet. Cet engagement [...] n'est pas la reconnaissance d'une responsabilité démontrée mais témoigne de la volonté de l'entreprise de ne pas laisser l'éleveur sans solutions. »